



Enceinte au danemark et permis expiré

Par **delfie**, le **19/04/2010** à **10:11**

Bonjour,

j'ai une question importante et urgente. Je suis française et je vis au Danemark depuis maintenant 1 an et demi.

J'ai décidé d'y vivre car mon fiancé est danois. Lorsque je suis arrivée au Danemark, j'ai trouvé un travail et obtenu un permis de résident EU. Cependant, j'ai perdu mon travail et je suis actuellement enceinte de 7 mois et demi.

Mon permis de résident est caduc car je suis sans emploi depuis 6 mois. Il me faut donc refaire une demande de résident. Cependant, n'ayant pas de travail, il semble que je doive faire une demande de regroupement familial ?

Le problème, c'est que mon fiancé ne gagne pas beaucoup d'argent selon l'administration.

Ont-ils le droit de me refuser un permis de résident ? Que faire en cas de refus ?

J'aurais leur réponse d'ici 3-4 semaines. Comment faire s'ils refusent ? Mon bébé doit bientôt naître, et je suis angoissée de devoir retourner vivre en France, où je n'ai ni emploi, ni maison, ni sécurité sociale pour accoucher ...

Quels sont mes droits ? en Europe ? en France ?

Merci de toute réponse que vous pourrez m'apporter.

Par **delfie**, le **19/04/2010** à **21:29**

Bonjour,

merci de vos coordonnées, mais habitant au Danemark, je n'ai pas la possibilité de prendre rendez-vous en Île-de-France.

cordialement

Par **rosanita**, le **13/05/2010** à **15:07**

Madame,

Le Danemark faisant partie de l'Union Européenne,

Il y a des directives, des lois qui s'appliquent à tous les citoyens de l'Union Européenne, qu'ils soient allemands, danois, français.

Allez voir le consulat de France ou l'ambassade, ils vont aideront.

De plus, ne vous inquiétez pas vous êtes ressortissante communautaire

Demandez aussi votre carte d'assuré sociale européen,

Allez voir une assistante sociale à l'ambassade de France à Copenhague.

De plus, le fait que vous soyez enceinte sera un élément en votre faveur.

Par **delfie**, le **28/05/2010** à **08:10**

Bonjour Rosanita,

Tout d'abord je vous remercie de vos conseils. Je les ai suivis, mais sans aucun résultat.

En effet, en contactant le consulat de France à Copenhague, je me suis fait renvoyer dans mes foyers. On m'a assuré qu'il n'existait aucune structure, aucun service de l'ambassade en mesure de m'aider à résoudre mon problème. Et que je devais seule me débrouiller avec les autorités danoises.

Je tiens à préciser également que la personne qui m'a répondu n'était pas française, mais danoise, comme la plupart des employés du consulat.

Elle n'a pas hésité non plus à me faire un discours sur les personnes qui viennent dans son pays pour profiter des droits sociaux sans travailler.

J'ai vraiment été choquée de constater que j'étais considérée par mon propre consulat comme une immigrée qui cherchait juste à obtenir la sécurité sociale.

Je lui ai pourtant expliqué que j'étais sans emploi car la société pour laquelle je travaillais à fermer ses portes, les dirigeants se sont enfuis en Angleterre sans payer bien sur les salaires. et qu'aujourd'hui enceinte de 9 mois, il était difficile de trouver du travail malgré mes recherches actives.

Et évidemment, lorsque cela s'est produit, j'avais aussitôt contacté le consulat, qui là encore m'avait assuré ne pas pouvoir m'aider.

Donc je dis bravo au consulat et aux ambassades, qui apparemment ne servent pas à grand chose.

Pour résoudre mon cas, j'ai pris contact avec un cabinet d'avocat danois gratuit, qui a décidé de m'aider et de prendre en charge mon dossier. Donc, désormais, je n'ai plus qu'à attendre et voir venir.

Et surtout espérer que tout ce stress me laisse avoir mon bébé en toute quiétude.

Je vous tiendrais informer de la suite des événements, car je pense que cela peut servir pour

d'autres lecteurs du forum.

Merci

Par **rosanita**, le **28/05/2010** à **08:14**

Madame,

Soyez patiente et c'est une bonne chose que votre situation ait été prise en charge par un avocat.

Tenez moi au courant.

Bon courage